



☎ 04.92.44.23.93

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2017

Étaient présents : MM. GLEIZE Jean-Louis, MAHOUY Franck, MARSEILLE Julie, OLLIEU Catherine, PEYRON Guy et PEYRON Léa.

Étaient excusés : M. DONEUX Alexandre qui a donné pouvoir à M. PEYRON Guy, M. ELIE Patrick qui a donné pouvoir à M. GLEIZE Jean-Louis, M. GRANGE Pierrick qui a donné pouvoir à M. MAHOUY Franck, Mme MOUSSA Sylvie qui a donné pouvoir à Mme PEYRON Léa, M. CORNELOUP Christian.

Assistaient à la réunion : Jean-Michel OLLIEU, Secrétaire de Mairie et Robin DEYMIER, Directeur des Remontées Mécaniques.

Secrétaire de séance : M. MAHOUY Franck.

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 8 avril 2017 à 20 heures 30 en séance ordinaire, à la Mairie de REALLON, sous la présidence de Jean-Louis GLEIZE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017. Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

A. Budget annexe – Service de l'eau et de l'assainissement.

Budget équilibré à hauteur de 803.650 € T.T.C. dont 187.000 € en section d'exploitation et 616.650 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses :

Les charges à caractère général, d'un montant de 31.200 € sont quasiment identiques à celles prévues l'année précédente.

Sont notamment incluses dans les charges à caractère général : les analyses d'eau obligatoires et réglementaires, l'entretien des différents réseaux (alimentation en eau potable, assainissement) et ouvrages (réservoirs, stations d'épuration).

Les autres charges sont constituées principalement par le reversement à l'Agence de l'eau des redevances « Prélèvement sur la ressource en eau », « Pollution domestique » et « Modernisation de réseaux » à hauteur de 11.200 €, des charges de personnel à hauteur de 10.500 € (reversées au budget de la Commune), de la dotation aux amortissements à hauteur de 44.300 € et du remboursement des intérêts de l'emprunt à hauteur de 5.550 € (emprunt contracté en 2016 pour la station d'épuration du Mourrinas).

b) En recettes :

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par l'excédent antérieur reporté (76.560 €), par le produit des taxes et redevances des services de l'eau potable et de l'assainissement (93.590 €) conformément aux tarifs définis en séance du 9 décembre 2016 et par la réintégration de la part des amortissements réalisés relative aux subventions perçues (16.850 €).

2) Détails de la section d'investissement :

a) Travaux d'assainissement des Gourniers, du Camping et du Villard. Réseaux transfert Eaux usées et Création d'une station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'assainissement des hameaux des Gourniers et du Villard ainsi que du Camping Municipal de l'Isle, avec la création d'une station d'épuration unique collectant les effluents des hameaux des Gourniers, du Villard et du Camping Municipal implantée à l'aval du cône de déjection du ravin de la Sauche, sous le hameau du Villard.

En 2016, et après négociation, le groupement d'entreprises Provence Alpes Canalisations et ALLAMANO a été retenu pour le lot « Création des réseaux humides aux hameaux des Gourniers, du Villard et au Camping de l'Isle ».

Le lot « Création d'une station d'épuration » a été attribué au groupement d'entreprises Epur Nature et ABRACHY.

Les travaux concernés ont commencé au cours du printemps 2016 et sont quasiment terminés.

Il est prévu que les entreprises reviennent fin Avril – début Mai terminer les travaux prévus.

b) Mise en conformité des périmètres de protection des différents captages d'alimentation en eau potable

En vue de la réalisation des travaux de mise en conformité des captages des sources destinées à l'alimentation en eau potable de Cuncuny, des Fouents et des Blancs, une consultation a été lancée à cet effet.

Une partie des travaux a été réalisée au cours de l'automne 2016. Il reste à réaliser les périmètres de protection immédiat des captages des Fouents et des Blancs.

c) Mise en place et renouvellement de compteurs

Les compteurs d'alimentation en eau potable, mis en service dans les années 95, doivent être renouvelés.

Une consultation va être lancée à cet effet avec une réalisation, à priori, étalée sur 2 ans.

B. Budget annexe – Service des Remontées Mécaniques

Ce budget est équilibré à hauteur de 2.139.460 € H.T. en section d'exploitation et de 645.880 € H.T. en section d'investissement.

a) En dépenses :

Les charges à caractère général, d'un montant de 534.350 € ainsi que les charges de personnel, d'un montant de 587.650 €, représentent la majeure partie des dépenses de gestion du service.

Les charges financières, liées principalement aux emprunts en cours (dameuses, restructuration du domaine skiable) s'élèvent à 70.500 €.

A l'identique du budget de l'exercice précédent, une dotation aux amortissements est provisionnée à hauteur de 280.960 €.

Enfin, pour alimenter la section d'investissement, un prélèvement à hauteur de 142.200 € est effectué sur la section d'exploitation.

A l'ensemble de ces charges d'exploitation, s'ajoute le déficit d'exploitation reporté de l'exercice précédent, d'un montant de 502.450 €.

b) En recettes :

Suite aux mauvaises conditions d'enneigement du début d'hiver, il est constaté une baisse conséquente du chiffre d'affaires H.T. par rapport à l'hiver précédent (de l'ordre de - 18 %).

Du fait des éléments définis ci-dessus (pratique des amortissements, chiffre d'affaires en baisse, autofinancement des opérations d'investissement, déficit d'exploitation reporté), la section d'exploitation se trouve en déséquilibre.

En vue d'assurer l'équilibre financier de ce budget, une subvention d'équilibre d'un montant de 803.940 € est versée par le budget de la Commune.

1) Détails de la section d'investissement :

Les principales opérations programmées pour 2017 sont les suivantes :

- Etude réfection parking des Sagnas et accueil stationnement pour un montant de 50.000 € H.T. (étude en cours de réalisation),

- Acquisition de matériels informatique pour un montant H.T. de 6.000 € H.T.,

- Etude pour la réalisation d'une retenue collinaire et le rétrofitage de l'installation de neige de culture pour un montant de 18.900 € H.T.,
- Aménagement de la salle polyvalente de la Rama (coin cuisine) pour un montant de 10.100 € H.T.,
- Diversification estivale (1ère tranche) pour un montant de 100.000 € H.T.),
- Grande visite du Télésiège d'Aigue Noire pour un montant de 70.000 € H.T.

C. Budget principal – Commune

Budget équilibré à hauteur de 1.491.890 € T.T.C. en section de fonctionnement et 1.2221.750 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses :

Les charges à caractère général sont à hauteur de 121.900 € et sont sensiblement égales à celles de l'exercice précédent. Il en est de même pour les charges de personnel, à hauteur de 198.050 €.

Une subvention d'exploitation, à hauteur de 803.940 € est versée au budget annexe des Remontées Mécaniques.

Pour alimenter la section d'investissement et couvrir ainsi une partie de l'autofinancement des travaux prévus en 2017, un montant de 236.600 € est prélevé sur la section d'exploitation .

b) En recettes :

Les recettes de gestion courante sont composées principalement du produit de la fiscalité directe (Impôts locaux) pour un montant de 231.840 € (sans augmentation des taux d'imposition), des dotations et compensations versées par l'état pour un montant de 271.080 €, des produits des services (baux, locations diverses) pour un montant de 38.550 € et du revenu des immeubles d'un montant de 15.600 €, auxquels il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté à hauteur de 934.820 €.

2) Détail de la section d'investissement:

Les principales opérations programmées pour 2017 sont les suivantes (sous réserve de l'obtention des aides financières sollicitées à cet effet pour les opérations nouvelles) :

- Réalisation d'une route de desserte forestière (lieudit Grand Bois) pour un montant de 102.000 € T.T.C.
- Fort de Réallon – Tour carrée pour un montant de 240.000 € T.T.C.,
- Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment « Mairie » en application de l'agenda d'accessibilité programmée pour un montant de 160.000 € T.T.C.

A cela s'ajoutent :

- le projet d'aménagement de la cabane pastorale du Vallon pour un montant de 112.700 € T.T.C. lié à l'aménagement et restauration du sentier de randonnée « Le Col de la Coupa » pour un montant de 25.800 € T.T.C.,
- la restauration du four des Gourniers pour un montant de 75.200 € T.T.C.,
- la restauration du monument aux morts pour un montant de 7.500 € T.T.C.

II TAUX D'IMPOSITION

Vote des taux d'imposition 2017 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des taux d'imposition 2017 des quatre taxes directes locales, sachant que la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) est recouvrée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2016.

Les taux retenus, pour l'année 2017, sont donc les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation : 11,63 %
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 16,07 %
- taux de la taxe sur le foncier non-bâti : 118,71 %

III

SALLE MULTI ACTIVITES ECOLE DES ROUSSES

Avenants aux marchés en cours.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents marchés passés avec les entreprises, marchés conclus le 26 juillet 2016 portant sur les travaux de création d'une salle multi activités au Groupe scolaire des Rousses – Lots 1 à 6.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal des projets d'avenant aux marchés initiaux pour le lot 1 (Démolition, terrassement, VDR, maçonnerie, gros-œuvre, micropieux), le lot 3 (Menuiseries extérieures et intérieures, Serrurerie), et le lot 6 (Electricité) correspondant à :

- Lot 1 : nouvelles prestations concernant la modification des réseaux A.E.P et E.D.F. – avenant d'un montant de 3.483 € H.T.
- Lot 3 : nouvelles prestations concernant la création d'un escalier bois – avenant d'un montant de 1.697,28 € H.T.,
- Lot 6 : nouvelles prestations concernant la mise en œuvre d'une alarme incendie – avenant d'un montant de 415 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve l'objet des avenants tels que présentés et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces et actes aux effets ci-dessus et en assurer le règlement.

IV

RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de restauration réalisés ces dernières années par la Commune sur les bâtiments et édifices communaux (Eglise Ste Pelade, chapelles des Rousses et de St Marcellin, four communal des Rousses, Fort de Réallon).

En continuité, et dans le cadre de la valorisation du patrimoine naturel et culturel existant, il convient de procéder à la restauration du monument aux morts de Réallon.

Le monument aux morts est situé au cœur du village de Réallon.

Chaque année, les anciens combattants, la municipalité et la population réallonnaise, célèbrent les commémorations du 8 mai et du 11 novembre devant ce monument.

Afin de conserver ce monument en état, il a été décidé de procéder à des travaux de restauration :

- ponçage de l'ensemble du monument avec réfection des parties dégradées,
- nettoyage et ponçage des plaques avec remise en peinture des gravures,
- réfection des piliers autour du monument,
- rejointement des pierres sur le mur en maçonnerie entourant le monument,
- remise en état de la barrière.

Le montant estimatif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 7.500,00 € H.T.

En vue de réaliser ces travaux de restauration, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des aides financières, d'une part, auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 50 % du montant estimatif des travaux, et d'autre part, auprès de l'O.N.A.C.V.G., à hauteur de 20 % du montant estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal confirme sa volonté de procéder aux travaux de restauration du monument aux morts de Réallon, tels que définis ci-dessus, pour un montant estimatif de 7.500,00 € H.T., sollicite en vue de cette réalisation l'octroi d'aides financières vu le plan de financement suivant :

♦ Montant des travaux :	7.500,00 € H.T.
♦ Subventions sollicitées :	
- Région P.A.C.A. : (50 %)	3.750,00 €
- O.N.A.C.V.G. : (20 %)	1.500,00 €
♦ Autofinancement sur H.T.: (30 %)	2.250,00 €

et approuve le lancement d'une procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux.

V
QUESTIONS DIVERSES

1) Attribution d'une prime au personnel permanent et saisonnier pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime au personnel permanent et saisonnier, pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'attribuer au personnel permanent et saisonnier des Remontées Mécaniques une prime d'un montant maximum de 17.600 € pour l'année 2017, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer la répartition du montant de la prime en fonction de la qualité des services effectués par le personnel concerné.

2) Budget annexe des Remontées Mécaniques – Exercice 2017 – Détail de l'article 6743.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir le détail de l'article 6743 « Subventions » du budget annexe des Remontées Mécaniques. Pour l'exercice 2017, un montant de 12 200 euros a été affecté à cet article lors du vote du budget primitif 2017.

Vu les demandes de subventions présentées par Laetitia Roux – numéro 1 mondiale de ski alpinisme, le Comité de Promotion de Serre-Ponçon, le Ski Club de Réallon et l'Association Maîtres-Chiens d'Avalanches des Hautes-Alpes, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

Laetitia Roux	2 000 €
Comité de Promotion	1 550 €
Ski Club de Réallon	4 500 €
Ski Club de Réallon (section Real Team)	4 000 €
Association Maîtres-Chiens d'Avalanches des Hautes-Alpes	110 €

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire, adopte le détail de l'article 6743 « Subventions », tel que défini dans la répartition proposée ci-dessus pour un montant total de 12 160 euros, et décide que le reliquat (soit 40 euros) fera l'objet d'une nouvelle affectation en cours d'exercice en fonction d'éventuelles nouvelles demandes.

3) Divers.

Organisation d'une réunion publique.

Une réunion publique, à laquelle sera invitée la population réallonnaise, va être organisée le samedi 29 avril prochain, en début d'après-midi, à la Mairie de Réallon.

Au cours de cette réunion publique seront présentés les différents projets d'aménagement concernant la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 40.

Fait à Réallon, le 14 avril 2017.

Le Maire,
Jean-Louis GLEIZE.

